COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2019-2020

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **1 Sciences, Technologies, Santé** du semestre 2 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2019-2020 :

Président(e) : Catherine LABRUERE CHAZAL
Membres :

Régine AMARDEIL	Tony GABARD
Guido CARLET	Pierre GOUTON
Olivier COUTURE	Lucy MOSER
Nadine CULLOT	Isabelle POCHARD
Gérard COLAS des FRANCS	Joël SAVELLI
Charles BERTIN	

Tout titulaire absent peut se faire suppléer par un autre intervenant, il en informe le Président de Jury.
Tout enseignant intervenant dans le semestre peut participer au jury.
La participation d'un responsable de chaque UE du semestre est vivement conseillée.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.
Fait à DIJON, le
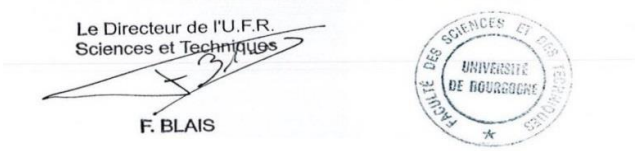
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques